

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel**  
**Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2025 - 97</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 20/11/2025</b>	<b>Objet :</b> Vogelgrun (68) – Confortement de l'estacade de l'écluse / impact chantier sur <i>Minuartia hybrida</i> – EDF HYDRO EST	<b>Avis :</b> Favorable avec recommandations

### Contexte

Dans le cadre des travaux de confortement du mur aval rive gauche de l'estacade du sas des écluses de Vogelgrun (68) menés par EDF HYDRO EST, l'espèce végétale *Minuartia hybrida* sera impactée par la circulation des engins au niveau du cheminement en crête de digue, et par les installations de chantier.

Ce confortement est rendu nécessaire suite au constat d'une déstabilisation structurelle de l'estacade, dont le rôle est primordial pour garantir la fonctionnalité de l'écluse et plus généralement la navigabilité du Rhin.

Compte tenu de sa bonne résilience (espèce pionnière) et des bons retours d'expérience dont dispose EDF sur les chantiers des contre-canaux et de la passe à poissons de Rhinau, les mesures d'évitement et de réduction proposées (évitement de certains secteurs, maintien de la banque de graines) doivent permettre une bonne conservation de la Minuartie à l'échelle du site :

#### - Mesure d'évitement : adaptation des emprises du chantier

Les emprises sont établies, en phase de conception, sur la base des inventaires réalisés en 2025 et qui ont distingué une implantation surfacique de l'espèce ( $660\text{m}^2$  à 4 pieds/ $\text{m}^2$ ) et des pieds isolés (276 pieds). Les emprises du chantier, malgré leur adaptation, entraînent la destruction d'environ 25 % de la population, par écrasement et tassemement.

#### - Mesure de réduction : déplacement temporaire de la Minuartie hybride

Il est proposé :

- avant fin mars 2026 : déplacement des couches superficielles du sol au niveau des zones impactées (zones de circulation et zones d'installation de chantier) afin de conserver la banque de graine durant les travaux, par décapage mécanique sur 10-15 cm (20 cm au maximum, la couche superficielle de sol étant assez mince sur la digue) ;

- d'avril à fin juillet 2026 : Mise en stockage tampon sur le site en bordure de la plateforme existante à coté de l'usine hydro-électrique (secteur en dehors des emprises de travaux, des zones de présence de la Minuartie et des zones de présence d'espèces végétales invasives), avec suivi du risque de colonisation par des espèces invasives ;
- août à fin 2026 : Repose et régalage des matériaux sur leur localisation d'origine

L'impact résiduel étant temporaire, il n'est pas proposé de mesure compensatoire.

Des mesures d'accompagnement en phase chantier sont également proposées (contrôle des emprises et balisages, contrôle global du secteur au vue du risque EEE), ainsi qu'un suivi après travaux (N+1, N+2) au niveau des zones impactées et remises en état.

Ce suivi pourra être poursuivi en fonction des résultats (floraison quantifiée et cartographiée).

## **Questions au CSRPN**

La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition ?

## **Supports de réflexion**

Demande de dérogation / cerfa

## **Analyse du CSRPN**

L'espèce *Minuartia hybrida* (= *Sabinula tenuifolia*) est une espèce annuelle, peu compétitive, qui se développe dans des milieux ouverts de graviers ou cailloutis calcaires qui constituent son habitat typique. L'espèce est rare en Alsace et elle a été classée en quasi menacée NT dans le livre rouge de la flore menacée d'Alsace de 2014. Elle bénéficie de ce fait d'une protection régionale en Alsace.

L'espèce est toutefois assez commune sur des installations anthropiques comme les murs de l'estacade du sas des écluses de Vogelgrun (68), ou d'autres installations du même type créant des habitats ouverts favorable à l'espèce.

Le projet de confortement de l'estacade de l'écluse de Vogelgrun (68) mené par EDF HYDRO EST devrait impacter une partie des populations du site. Toutefois la démarche d'évitement proposée par le pétitionnaire permet d'en conserver une partie significative.

La proposition de récolte de la banque de graines (une épaisseur de 5 à 10 cm de sol est suffisante et mieux appropriée pour cela) au début du printemps, avant le début des travaux, sa mise en sécurité pendant la période des travaux, puis sa restitution à l'automne après la fin des travaux, apparaît comme une démarche appropriée.

La mise en oeuvre de ces deux actions d'évitement et de reduction doit permettre d'assurer le maintien du bon état de conservation des populations de l'espèce protégée sur ce site sans nécessiter de mesures de compensation.

## **Avis du CSRPN**

Avis favorable à une dérogation à l'interdiction de destruction de l'espèce *Minuartia hybrida*, pour ce projet de confortement de l'estacade de l'écluse de Vogelgrun (68) mené par EDF

HYDRO EST, sous condition de la mise en oeuvre des mesures d'évitement, par preservation, lors des travaux, d'une part significative des populations de l'espèce protégée, et de réduction d'impact, par transfert et retour de la banque de graines du sol, comme proposé par le pétitionnaire.

### Recommandations

Mettre en oeuvre les **mesures d'évitement** (par préservation lors des travaux d'une part significative des populations de l'espèce protégée), et de **réduction d'impact** (par transfert de la banque de graines du sol sur une épaisseur de 5 à 10 cm, puis restitution après les travaux), comme proposé par le pétitionnaire.

Réaliser **un suivi du bilan du transfert de la banque de graines et de la restauration des populations de l'espèce protégée** dans les zones affectées par les travaux pendant une période minimale de 10 ans (mais pas nécessairement tous les ans, par exemple années 1, 2, 3, 5, 7 et 10) et intervenir de manière appropriée pour **rétablir l'habitat de l'espèce en cas de nécessité.**

Laurent Godé, expert-délégué, président de la commission Espèces protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Laurent Godé". It consists of a stylized oval shape on the left, a vertical line extending from its center, and a horizontal line extending to the right.